



## AINSI DANSES 2019-2020

### Projet départemental d'éducation artistique et culturelle CANTAL

Projet d'éducation artistique et culturelle ouvert à 10 à 12 classes dans le Cantal, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (sous réserve des budgets alloués).

#### **Domaine(s) artistique(s) et culturel(s) :** Art chorégraphique

**Description :** Il s'agit d'un éveil dans une dynamique de création artistique qui donne lieu à restitution en public. Ce projet est proposé par la Direction de l'action culturelle du Conseil départemental du Cantal en partenariat avec la DSDEN du Cantal et le Rectorat de Clermont-Ferrand avec le soutien financier de la Drac Auvergne Rhône Alpes.

**Objectifs :** Accéder à l'art de la danse, en tant que spectacle vivant, par la rencontre entre des artistes, des élèves et des enseignants. Permettre aux élèves de se construire une culture chorégraphique et aux enseignants d'acquérir des compétences dans le domaine de la danse, en partageant une démarche de création avec un artiste dans le cadre d'un projet d'éducation artistique et culturelle. Assurer les rôles de danseur, spectateur, chorégraphe.

**Déroulement du projet et suivi :** - Journées de formation communes 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés dans le cadre du Plan Départemental de Formation pour le 1<sup>er</sup> degré et à l'initiative et sous la responsabilité du chef d'établissement pour le 2<sup>nd</sup> degré - Intervention d'un danseur professionnel pour chaque projet (de 8 à 12 heures en fonction de l'ancienneté dans le dispositif et des crédits alloués) sur la base d'une pratique de classe, d'un atelier de pratique artistique ou sous forme d'une classe culturelle - Prévoir une salle adaptée à la pratique de la danse. Le pilotage des projets est réalisé par le service développement culturel du Conseil départemental et la DSDEN en lien avec le Rectorat - Des informations sur la programmation et l'action culturelle locale en ou hors temps scolaire sont diffusées de manière privilégiée.

**Valorisation des productions des élèves:** Une rencontre intermédiaire des élèves et des enseignants 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, puis une rencontre départementale finale avec restitution des productions dans le cadre du Festival d'expression enfantine au théâtre d'Aurillac sont organisées autour de la présence d'artistes et d'un spectacle professionnel.

**Votre projet doit impérativement être réfléchi et conçu en étroite concertation avec le service développement culturel de la DAC du Conseil départemental avant d'être déposé:** Contact : Catherine Chézeau, chef de projet danse, 04-71-63-31-49/cchezeau@cantal.fr

**Aspects financiers:** Les partenaires participent à l'accueil des artistes et aux interventions artistiques, à la formation, aux lectures-démonstrations, au spectacle professionnel ouvert gratuitement aux élèves lors du Festival d'expression enfantine, (sous réserve des budgets alloués). Les établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré sont appelés à mobiliser leurs fonds propres, pour une participation dont le montant sera déterminé au regard de l'attribution du soutien financier qui leur sera accordé.

Au-delà de cette participation reste à la charge de l'établissement : 2 transports dans le département du Cantal (2 regroupements dont 1 à Aurillac) et autant que possible les entrées pour 1 deuxième spectacle scolaire dans le cadre des saisons culturelles proposées dans le Cantal (compter en moyenne 5 €/élève).

**Contact:** DAAC – 04-73-99-33-54 mail : [Ce.Daac@ac-clermont.fr](mailto:Ce.Daac@ac-clermont.fr)

#### **L'inscription à ce projet se fait :**

- Pour les Lycées, EREA, , (projet concernant une classe hors option de spécialité ou facultative) sur la plateforme extranet dédiée : <https://sicorra.rhonealpes.fr> jusqu'au 3 juin 2019.
- Pour les collèges + les ateliers artistiques en lycée et EREA (définis par la circulaire 2004-086 du 25 mai 2004, BO n° 22 du 3 juin 2004) sur la plateforme intranet dédiée: <https://bv.ac-clermont.fr/projet-culture/> jusqu'au 3 juin 2019.

